

Jennifer KEITH  
Bernard SUTTER  
23 mars 2023

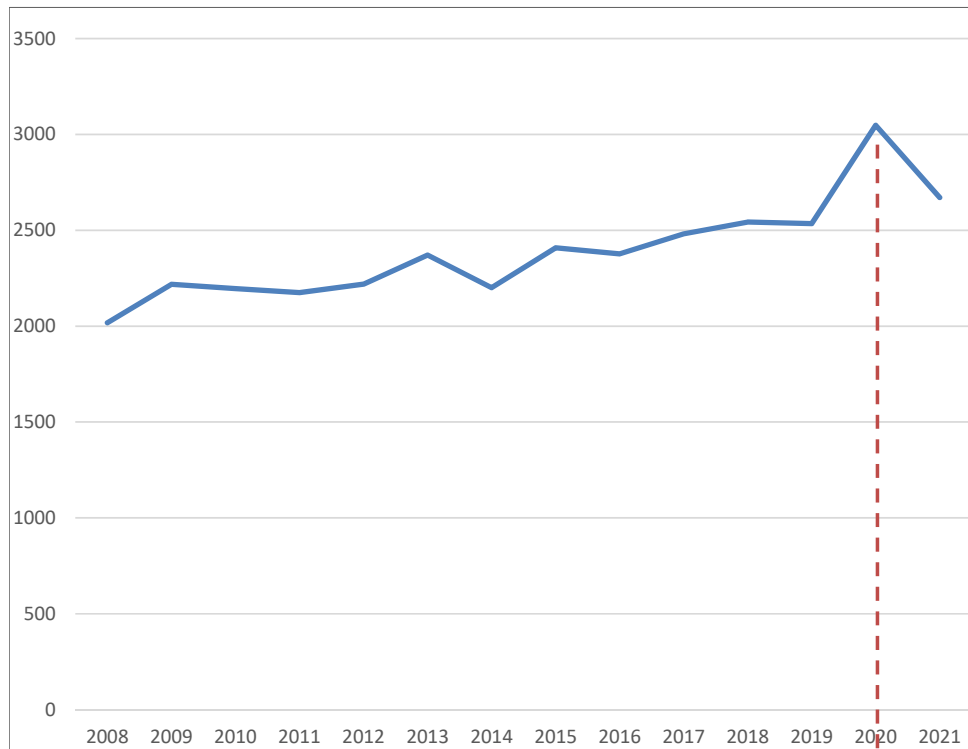


# QUELS FUTURS ESPACES POUR NOS DÉFUNTS?

Défis fonciers, humains, écologiques ...

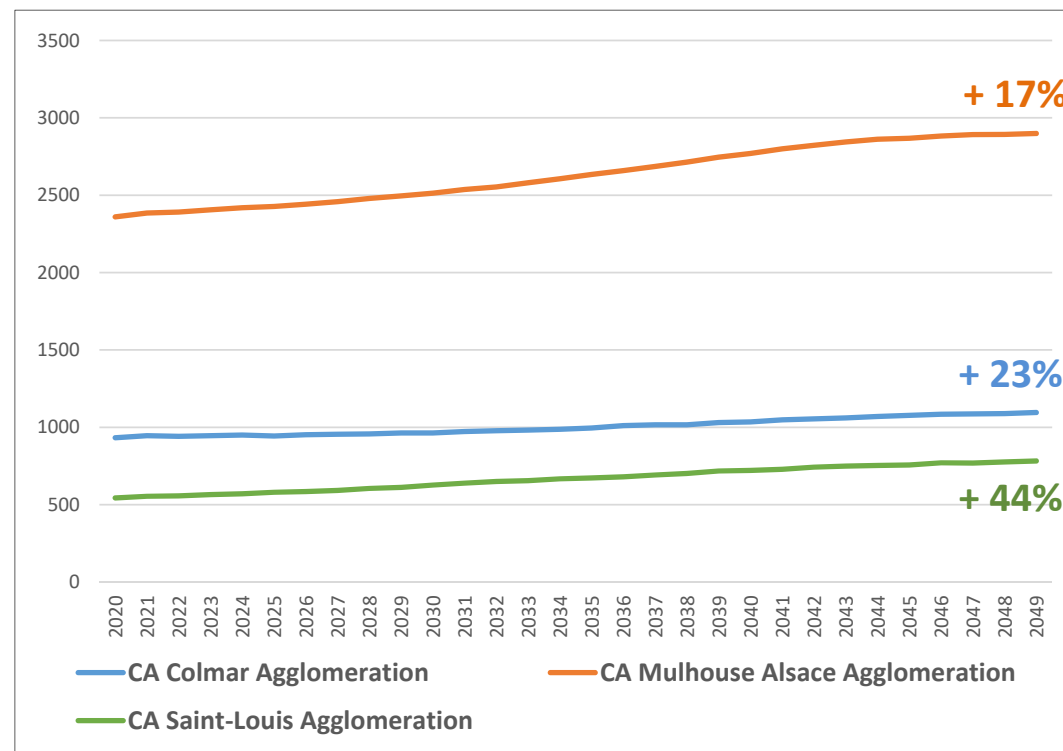
## 2 671 DÉCÈS DOMICILIÉS DANS m2A en 2021

Evolution du nombre de décès dans m2A



**Pic pandémie  
COVID 19**

Evolution projetée du nombre de décès



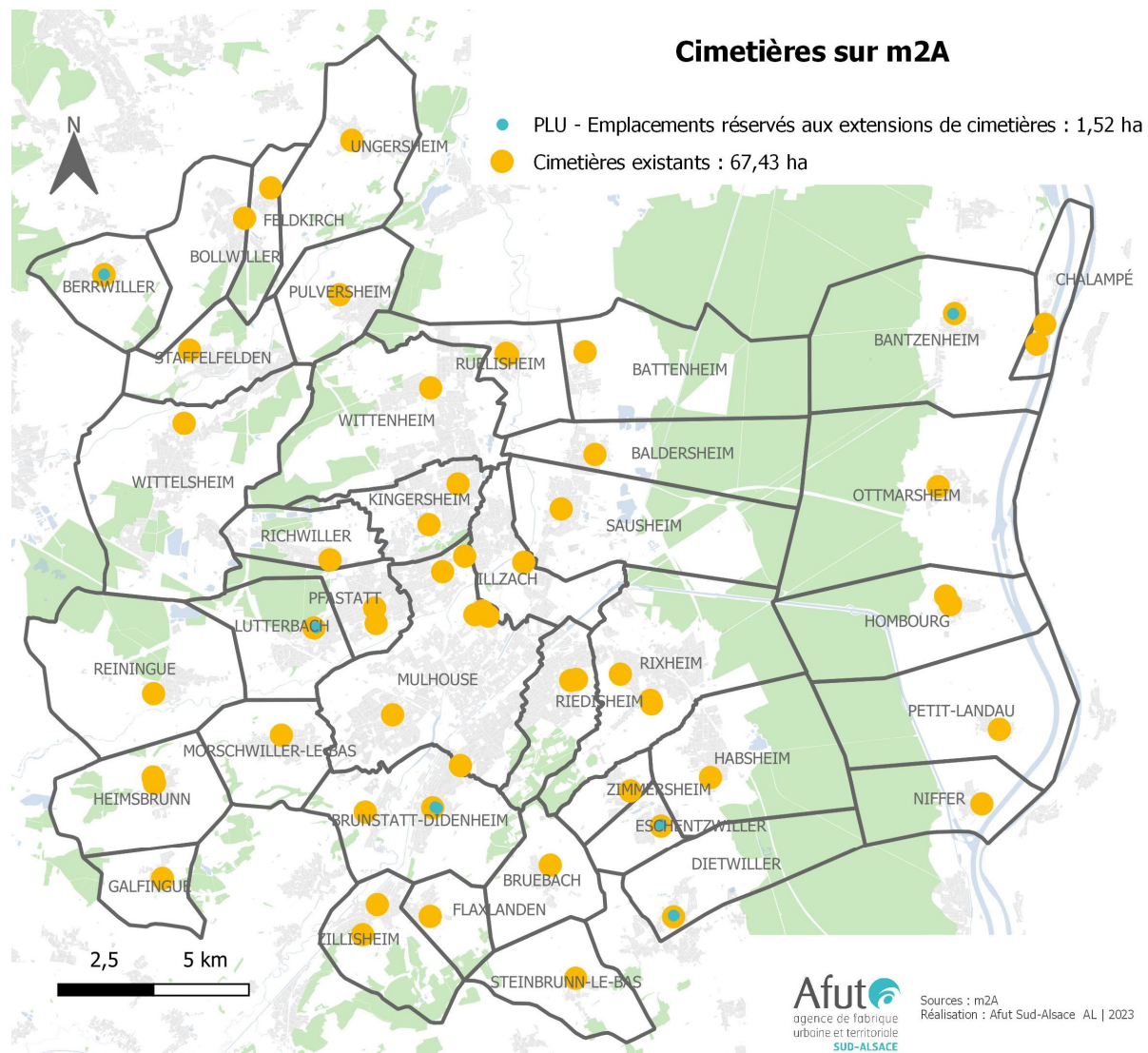
Source: INSEE, RRP

## CHIFFRES CLÉS m2A

**49** cimetières

**67 ha** occupés par les cimetières

**1,5 ha** réservés pour les extensions  
de cimetières



## L'URBANISME ET LA MORT: DES RELATIONS CONFLICTUELLES

- **La Rome antique** : les morts et leurs sépultures **aux portes de la ville**.
- **Au Moyen-âge** : **reconquête des morts des espaces des vivants** et s'installer dans puis autour des églises. Premières formes de cimetières plutôt assimilées à des **espaces publics**, véritables **lieux communautaires**.
- **19<sup>e</sup> siècle** : **Epidémies puis mouvements hygiénistes** → les cimetières sont placés hors des villes ou à leurs confins avec la loi du 23 prairial de 1802. Premiers grands **cimetières** (Montparnasse, Père Lachaise)



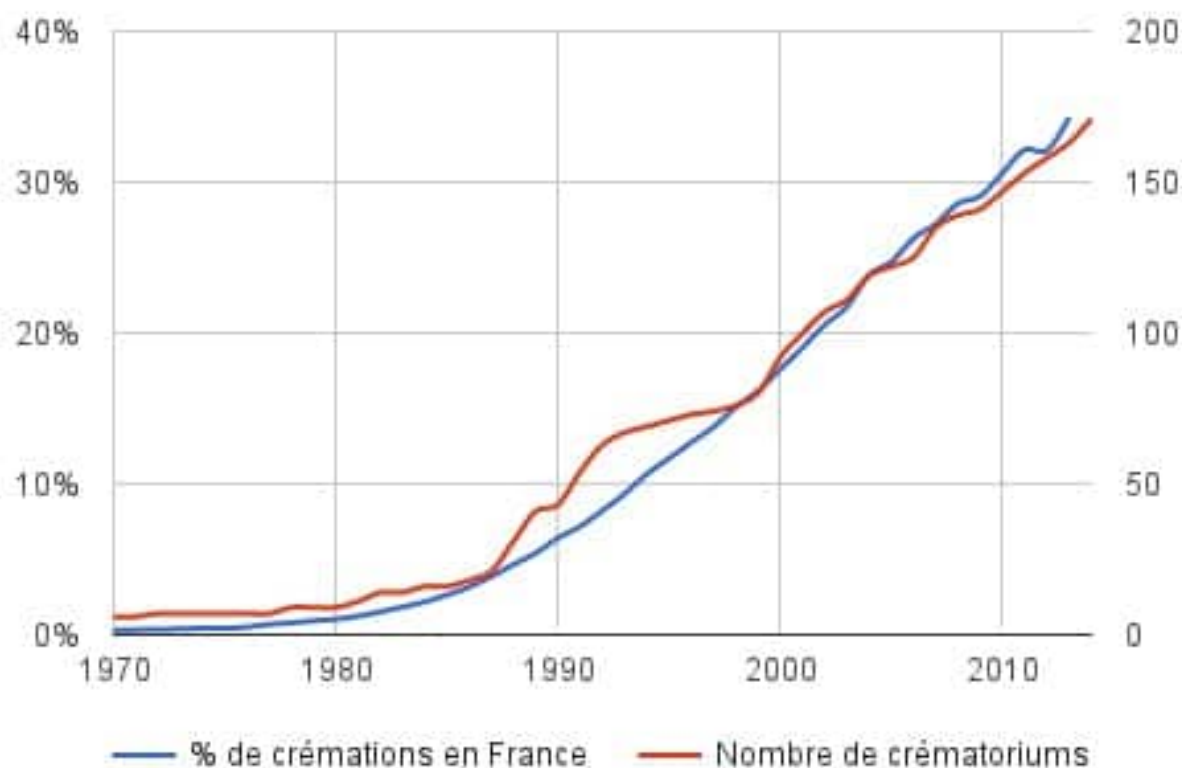
Cimetière de Montparnasse, Paris

- **Aujourd'hui**, la **mort reste très encadrée par la loi** (implantation des cimetières par rapport aux habitations, emplacements disponibles en cas de risques (5 x plus que le nombre d'inhumations moyen/an, obligation de site cinéraire pour les communes de plus de 2000 habitants, délai de reprise de concessions raccourci...)

## UNE EVOLUTION MAJEURE DES PRATIQUES FUNÉRAIRES

- Essor de la crémation et dispersion des cendres : Depuis 1994, **le taux de crémation en France est passé de 10% à 36% en 2017**. Un développement qui devrait s'amplifier à l'avenir puisque d'après un sondage IPSOS datant de 2015, 51% des Français préfèrent aujourd'hui la crémation à l'inhumation.
- Evolution des pratiques : **une partie croissante choisit la dispersion des cendres** (jardin du souvenir ou en pleine nature).
- **Vers un moindre besoin de place pour enterrer les défunts ?**

### La crémation en France



## ENJEUX FONCIERS: LES CIMETIÈRES N'ÉCHAPPENT PAS À LA PRESSIION FONCIÈRE



Cimetière Nord de Kingersheim

➤ Cimetières rattrapés par la ville habitée et industrielle → question de place ?




Cimetière de Wittenheim

## LES CIMETIÈRES VERTICAUX: LA SOLUTION AU MANQUE DE FONCIER ?

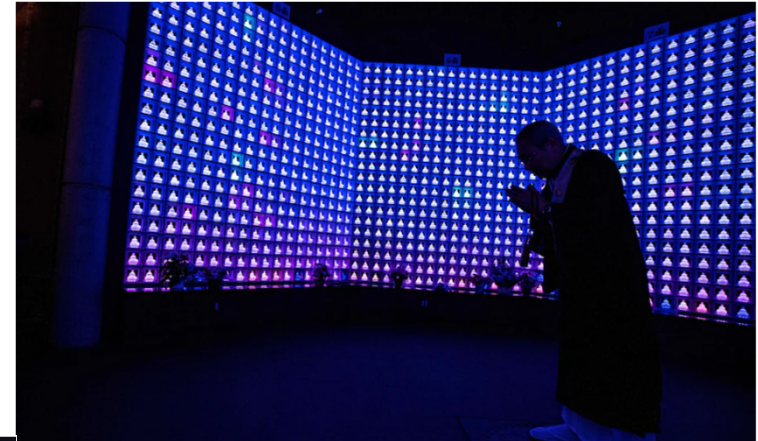


Brésil, port de Santos, le plus grand cimetière vertical au monde: le Memorial Necropole Ecumenica – 32 étages, 108 m de haut (accueil potentiel de 180 000 personnes)

 agence de fabrique urbaine et territoriale Sud-Alsace



Inde, Mumbai : le projet dit "Moksha Tower", une tour funéraire multiconfessionnelle ( hindouiste, musulman, chrétien)



Japon, columbarium futuriste du temple de Koukoko-ji  
2 000 niches à urnes fermées par un bouddha en verre éclairé, illuminées aux leds (concession de 33 ans – 6000 euros)



Marseille, Cathédrale du silence (18 000 places) – création 1972

## DÉFI ÉCONOMIQUE

- **Le réemploi** : Au cimetière de l'Est de la ville de Lille, on propose depuis 2010 des monuments d'occasion : « c'est une démarche sociale. Les familles font leur demande, qui est acceptée sous condition de ressources. On récupère les tombes de concessions non-renouvelées depuis deux ans, on efface les inscriptions et on les nettoie. Un monument coûte de 50 à 400 €, contre 1400 € chez un marbrier. »
- **Le parrainage des monuments à valeur patrimoniale** : dans les cimetières allemands, le système permet de reprendre et réutiliser, en échange de l'entretien des monuments, des concessions et monuments à l'abandon





## DÉFIS ARCHITECTURAUX ET URBAINS DES CIMETIÈRES



Crématorium d'Illzach

- **Monotonie minérale** des sites → Perception négative
- **Emplacement des sites** ( dans une zone industrielle et commerciale pour le crématorium d'Illzach)
- les difficultés pour accéder à l'emplacement (stationnement, circulation, absence de mobilier urbain)
- les cimetières souffrent d'un manque **d'espaces de cérémonie**.

## DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

- Les cimetières = **îlots de chaleur l'été** : alignement de stèles uniformes dans un espace bétonné, traditionnellement gravillonnés et très minéral.
- les cimetières = **endroits très pollués**. En cause:
  - le **traitement du bois** des cercueils, leur plombage au mercure et, principalement,
  - la **thanatopraxie**, ces soins prodigués au corps afin de prolonger son temps de conservation avant la mise en bière.
  - **L'utilisation encore récente de produits phytosanitaires & pesticides** pour l'entretien des espaces . Depuis un [arrêté du 15 janvier 2021](#), tous les cimetières communaux sont en gestion zéro phyto à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.  
*Ex à Nantes : Dans les allées minérales, le vinaigre remplace les désherbants.*

→ **végétaliser et désimperméabiliser les cimetières, les transformer en espaces de biodiversité pour en faire les leviers essentiels du renforcement de la nature en ville et une composante de la TVB**



## TOURNANT ÉCOLOGIQUE : LES CIMETIÈRES PARC PAYSAGERS



*Garden cemetery, Chelsea (USA) - 1849 - conçus comme des parcs d'agrément pour les citoyens et ainsi des espaces naturels préservés. Le concept de cimetière paysager est né en France, au 19ème siècle mais se développe surtout en Angleterre avec les Natural Burial Ground et aux Etats Unis*



*Le cimetière paysager de Nantes : est devenu l'un des arboretums les plus importants de la ville avec celui du Jardin des Plantes. Il attire régulièrement des botanistes et propriétaires d'arboretums*



*Cimetière parc de la Baule Escoubas, 2017. 1 400 emplacements (904 caveaux, 144 cases de columbariums, 352 cavurnes, 6 jardins du souvenir). Victoire de bronze, catégorie parcs et jardins, dans le cadre des Victoires du paysage (décembre 2022). Objectif : créer un lieu adapté à la contemplation, à la méditation et au recueillement..*



*Isère, cimetière du Mont-Salomon. Site de 5 ha, un lieu de recueillement mais également de vie . opération 1 000 arbres. Le cimetière parc permettra ainsi d'absorber 10 tonnes de CO2 par an"*

**Cimetière « paysager » → renvoie à une esthétique, une place plus grande donnée au végétal, au soin de son ordonnancement pour faire paysage, et vise ainsi à améliorer la qualité de l'expérience esthétique des cimetières. Il vise à y développer une plus grande bio-diversité et à favoriser la nature en ville. Objectif : recréer un environnement favorable fait revenir les animaux**

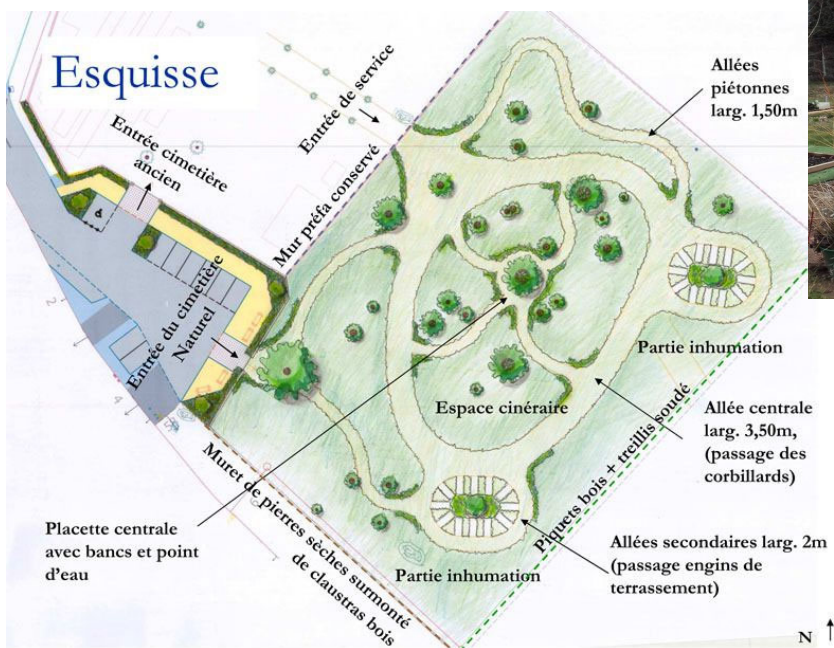


*Projet d'extension du cimetière d'Eguisheim*



*La commune de Bénéville (Calvados) ou d'Armentière se sont dotées de ruches, installées dans le cimetière. Objectif : enrichir la biodiversité. « Là elles ne dérangent personne. Là où elles sont placées, elles sont au sud et elles ont suffisamment de fleurs autour pour se nourrir ».*

## LES CIMETIÈRES SE METTENT AU VERT ET DEVIENNENT « NATUREL »/ÉCOLOGIQUES



Le premier cimetière naturel de Souché (2014) à Niort



- Pas de caveau en béton
- Pas de pierre tombale en granit- les stèles sont en pierre de calcaire local,
- Pas de fleurs artificielles
- les personnes sont enterrées dans un cercueil ou une urne en matériaux biodégradables (comme le carton, bois non traité)
- la thanatopraxie est interdite
- Le défunt devra être habillé de fibres naturelles (lin, coton, chanvre...
- aucun pesticide n'est utilisé.
- ➔ Rien ne doit venir polluer les sols


**Cimetière « naturel » ➔ renvoie à une éthique de la mort (idée de « retourner à la terre » ) et est conçu pour réduire l'empreinte écologique des enterrements, des sépultures et de l'aménagement même des espaces funéraires. L'idée est de rendre les corps et les cendres de la manière la plus directe et naturelle possible aux éléments, en l'occurrence à la terre.**

## QUAND LES MORTS S'APPROPRIENT LA TERRE



*Le cimetière naturel de Rueheberg, 2006 Allemagne – Oberried, Forêt Noire*

**1079 arbres répertoriés** et peuvent être sélectionnés pour servir de lieu d'inhumation et de souvenir. Le site internet permet de visualiser ensemble une photo et des renseignements sur le défunt, une photo de l'arbre au pied duquel il repose et la localisation de cet arbre sur une vue aérienne. On peut choisir un arbre pour l'inhumation d'une seule urne ou un friedhain « bosquet de paix » pour accueillir jusqu'à 12 urnes formant une communauté choisie et les places valent pour durée de 40 ans à partir du jour de l'inhumation.

 agence de fabrique urbaine et territoriale Sud-Alsace



Les cendres de plus de 150 morts reposent, pour l'éternité, sur l'alpage de la Spielmannda.

*le cimetière alpin de Spielmannda*

Entre Fribourg et Bern en Suisse. Dans les années 1990, des promoteurs s'intéressent à cette montagne pour y construire une station de ski. Franz Aebischer, philosophe de la région a l'idée d'offrir cette terre aux morts, c'est-à-dire d'y accueillir des inhumations de cendres, afin de la sauver des promoteurs. Franz Aebischer est décédé en 2008 mais l'association qu'il a créée propose encore aujourd'hui pour un tarif de 2400 CHF d'inhumer les cendres dans la prairie, au pied d'un rosier des Alpes, à la lisière ou dans la forêt.

## LES FÔRETS/PARCS CINÉRAIRES



Au bord de la rivière du Bono (Morbihan), "Jardins de mémoire »,

- Pas de cimetière
- Pas de tombeau ou de caveau → que des arbres et de la verdure: érable, chêne ou olivier, 60 essences en tout, plus de 1 000 arbres sont plantés ici.
- Six hectares de sérénité, un site cinéraire unique en France



Le parc cinéraire « Parc de l'Anjou » initié en 2004 par la société « Arbres de mémoire » en bord de Mayenne.

Les « arbres de mémoire » offre aux personnes ayant fait le choix de la crémation, que leurs cendres soient déposées au cœur des racines d'un arbre choisi, parmi 12 essences. Une urne biodégradable enfouie au pied de l'**arbre** reçoit les cendres lors d'une cérémonie sur ce lieu de mémoire. On peut choisir un « arbre individuel », « un arbre familial », ou « un arbre communautaire » pour une durée de 15, 30, 50 ou 90 ans

- Ici l'idée d'un retour des morts à la nature domine et l'arbre devient lui-même le monument.
- Un décret de 2008, qui encadre la destination des cendres, interdit les lieux collectifs destinés au dépôt des urnes (autres que les cimetières publics), **sauf ceux créés avant 2005**

## NOUVELLES PRATIQUES FUNÉRAIRES, NOUVELLES APPROCHES DE LA MORT

### La technologie funéraire évolue:

- urnes biodégradables
- cercueils en carton
- cercueil champignon
- cimetière numérique/virtuel : Des entreprises, grâce à la réalité virtuelle augmentée, offrent des sépultures et des lieux virtuels pour les familles qui n'auraient pas pu obtenir d'espace physique de recueillement



cercueil Loop, composé de mycélium (partie végétative des champignons), enterré en sous-sol, promet une décomposition rapide du corps

### Les modes de traitement du corps évoluent:

- la **promession** (transformation du corps en une sorte d'humus après lyophilisation) Elle consiste à plonger le défunt dans de l'azote liquide. Congelé au maximum, le corps est placé sur une table vibrante, qui le réduit en petits morceaux)
- **L'aquamation**: crémation par l'eau. (solution alcaline, composée d'eau chauffée à 95°C et 150°C et d'agents chimiques, dissout et décompose les tissus du corps). Ne produit aucun rejet et consomme moins d'énergie que la crémation
- **l'humusation**: consisterait à composter le corps.
- **Diamant commémoratif**: le carbone d'1/5 des cendres est extrait



En Belgique, la fondation Métamorphose nomme l'humusation le fait de placer le corps nu sous un tas humus, destiné à le transformer en un tas de compost sain et fertile

## ENJEUX GLOBAUX DES SITES CINÉRAIRES

➤ Un **sujet essentiellement communal** → vers des **stratégies funéraires intercommunales** (mutualisation entre communes de prestations ou de services publics, disposer d'un outil commun pour les reprises de concessions et suivi des capacités foncières) ?

➤ La question funéraire est **jusqu'à présent peu intégrée aux schémas de développement et de planification urbaine**. Et pourtant ... les sites sont porteurs d'enjeux écologiques, économiques, fonciers et sociétaux forts et peuvent être **porteurs de la TVB** → **politique publique cinéraire ?**

Le cimetière est un **espace public patrimonial** qui porte **des enjeux de cadre de vie et de société**

→ développer des stratégies d'aménagement urbain qui permettent aux espaces cinéraires d'entretenir un lien avec d'autres espaces urbains. **Penser les espaces funéraires** non seulement en termes d'espace à aménager mais **en termes d'ambiance**, permet de prendre en compte les conséquences sensibles des aménagements dans la conception.

→ croiser les usages, la réglementation, la mise en valeur et l'entretien de ces lieux

Cimetière métropolitain de Montpellier



Vue sur la terrasse panoramique et le bâtiment d'accueil (crédit : Agence Traverses)



# 1<sup>er</sup> cimetière bio d'Alsace

## Intervention M. Sutter

Maire de Sternenberg



**Premier cimetière bio d'Alsace avec cercueils biodégradables, arbre du souvenir et mini-stèles en pierre**

**Sternenberg (Haut-Rhin)** village de 170 habitants - 27/10/2022 france info

Un site idyllique, à l'orée de la forêt, que le conseil municipal souhaite préserver. En recherchant comment l'aménager, il a découvert l'existence, ailleurs en France, de cimetières naturels plus respectueux de l'environnement.

Il a donc décidé de faire de ce nouveau champ du repos le premier cimetière "bio" d'Alsace. Les personnes souhaitant s'y faire enterrer devront signer une charte, et s'engager à ne pas faire traiter leur corps post mortem.

Pour l'instant, il n'y a pas encore de tombe, car le site n'a été inauguré qu'à l'automne 2021. L'espace sous les arbres, est prévu pour une douzaine de tombes.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- L'urbain et la mort : ambiances d'une relation Pascaline Thiolliere, Thèse soutenue publiquement le 13 juin 2016
- L'espace de la mort, Michel Ragon
- Les cimetières : que vont-ils devenir? À partir d'une enquête en Normandie, en France et ailleurs Sous la direction de Gaëlle Clavandier et François Michaud Nérard
- Situation, enjeux urbains et d'aménagement des cimetières du Sifurep, APUR, 2010
  
- Les morts en ville, nouvelles coexistences <https://hal.science/hal-01404376/document>
- <https://demainlaville.com/demain-quelle-place-en-ville-pour-nos-defunts/>
- <https://www.lagazettedescommunes.com/588271/les-cimetieres-passent-du-gris-au-vert/>
- <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-24009-guide-gestion-ecologique-cimetieres.pdf>
- <https://www.racinesdeternite.com/projects-6>
- <https://www.lagazettedescommunes.com/785212/les-cimetieres-a-lheure-de-la-transition-ecologique/>
- <https://obseques.ooreka.fr/astuce/voir/266269/memorial-2-0-venir-se-recueillir-sur-une-tombe-virtuelle>
  
- Musée et le Centre de Culture Funéraire (Museum und Zentralinstitut für Sepulkalkultur) de Kassel en Allemagne.
- l'Association des Cimetières Européens (ASCE)

GUIDE PRATIQUE

## Conception et gestion écologique des cimetières



**natureparif**  
Agence régionale pour  
la nature et la biodiversité

**\* iledeFrance**

**\* iledeFrance**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Source Freepik

# LE CIMETIERE NATUREL DE STERNENBERG

## EWIGKEIT PLENLA



**HISTORIQUE** : Ne possédant pas d'église, ni de cimetière, les habitants de la commune inhumèrent les cercueils dans le cimetière Paroissial de BRETTEEN. Les deux communes assuraient l'entretien une année sur deux.

Lors de la mise en place des concessions payantes vers 1990, la commune de Bretten décidait de reprendre à sa charge le cimetière paroissial pour en faire un cimetière communal. Vous comprendrez pourquoi !

A la même période, la chute de notre démographie cessa et les nouveaux habitants étaient étonnés, non pas de ne pouvoir se rendre au culte dans le village mais de ne pouvoir bénéficier d'un cimetière propre à la communauté de vie.

Ainsi, pour de multiples raisons, à une époque où la fusion des communes rurales est souhaitée mais pas encore imposée, nous avons décidé de créer un cimetière sur la terre de nos racines, héritées ou choisies.

## **UN PROJET QUI PREND FORME**

Dès 2016, nous avons entamé notre réflexion et souhaitons surtout **un lieu réellement propice au recueillement** ce qui est rarement le cas dans les cimetières traditionnels (empilement de stèles en marbre) et en respectant au mieux l'aspect environnemental.

**La thanatopraxie** qui se généralise ne nous semblait pas conforme à ce qui devrait être pratiqué, car les substances injectées dans les corps vidés du sang sont hautement polluants. Les cercueils bénéficiant de poignées en métal et couverts de vernis polluants non plus. En consultant Internet j'ai découvert qu'en Vendée, il existait un cimetière où tous ces aspects étaient pris en compte. Je me suis donc inspiré de cette réalisation, celle du Mans, mais en souhaitant aller plus loin dans le domaine du recueillement. Ainsi, en ce qui concerne l'espace d'inhumation, **il a été décidé de n'accepter qu'une stèle de 50/50cm en pierre du pays. Tout vase et fleurs artificielles sont proscrits.**

## **Le choix du SITE**

Plutôt que d'acquérir un terrain et de l'aménager, nous avons décidé d'aller en sous-bois, au sein d'une petite clairière qui existait aux abords du village et dans laquelle les habitants venaient verser leurs branchages.

Ce site se trouvant à bonne distance, plus de 40 mètres de la première habitation, et qui n'offrant aucune contrainte majeure (c'est-à-dire, aucun arbre à abattre et ne se trouvant pas dans une zone de captage des eaux). En outre, cet endroit domine le village, ses toits, et de l'avis de tous, il donne envi de se poser.

## CONTRAINTES

Bien évidemment, à ce moment-là, nous ignorions encore qu'il n'était pas possible d'imposer une inhumation relevant de normes spécifiques. Nous avons donc fait le choix, pour pouvoir mettre en place un règlement spécifique respectueux de l'environnement de ne pas se détacher du cimetière de Bretten. Ainsi, ceux qui n'adhèrent pas à notre règlement peuvent encore solliciter une concession au cimetière se trouvant autour de l'église paroissiale de Bretten.

En ce qui concerne la mise en terre, il n'est pas possible de se mettre à proximité d'un arbre pour ne pas abimer les racines. Imaginez la plantation d'un arbre qui se développe puis une nouvelle mise en terre dans la même concession sans abimer l'arbre, ce n'est pas possible.

Par contre, une nouvelle problématique et qui ne nous semblait pas conforme au projet, se dressait devant nous, **l'obligation de dresser un mur ou une clôture** de 1.50 mètres autour de l'espace d'inhumation. C'est avec regret que nous avons sollicité des devis pour nous mettre en conformité avec cette obligation.

Nous constatons qu'une grande partie des grilles d'entrée des cimetières sont ouvertes, que dans bien des communes, les murs d'enceinte, suite à l'élévation de trottoirs notamment, ne font plus que 30 cm de haut et nous espérons secrètement que cette contrainte d'enclos finira par tomber grâce au bon sens.

### **Projection de photos et du règlement**

#### **Le Columbarium**

#### **Le Jardin du Souvenir et son arbre de mémoire**

**L'espace dédié aux inhumations (cercueils et urnes biodégradables). Pas d'allées en enrobé et la stèle seule matérialisera le lieu d'inhumation;**

**Stèle retenue 50/15cm en grès**





BAAL GUY  
1939 2017